



Règlement officiel du Concours Photo – 100 ans de l'US Pecq

Articles

1. Préambule : présentation de l'US PECQ
2. Objectifs du concours
3. Organisateur du concours
4. Prix
5. Conditions de participation
6. Modalités de participation
7. Qualité et format des photos :
8. Droits d'auteur et droit à l'image :
9. Calendrier
10. Sélection et désignation des gagnants
11. Disqualifications et sanctions
12. Modification du règlement du concours
13. Données nominatives
14. Responsabilité
15. Cas de force majeure / réserves
16. Litiges
17. Consultation du règlement

1. Préambule : présentation de l'US PECQ

L'Union Sportive du Pecq (US Pecq) est une Association Omnisport constituée le 20 décembre 1925 pour une durée illimitée.

L'association a pour objet principal de promouvoir la pratique des sports de toute nature, et d'organiser des stages, fêtes et concours susceptibles d'enrichir la vie associative du Pecq.

2. Organisation du concours :

L'US Pecq (ci-après dénommée « l'Association ») organise un concours photo à l'occasion de son 100^e anniversaire. Ce concours est ouvert du 30/01/2025 au 16/11/2025.

Le thème du concours est : **'US Pecq, 1925 – 2025 : L'histoire et l'émotion du sport à travers les âges'**

Les participants sont invités à soumettre des photographies illustrant ce thème sous un angle libre (action, ambiance, portraits, souvenirs...).

3. Organisateur du concours :

L'Association assure l'organisation et la coordination du concours Photo. Elle se charge d'en faire la promotion.

4. Prix :

Les lauréats recevront des prix (équipements sportifs).

5. Conditions de participation :

La participation est gratuite et ouverte à toute personne physique, adhérent ou non de l'US Pecq, sous réserve d'acceptation du présent règlement.

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

6. Modalités de participation :

- Les photos doivent être déposées avant le 16/11/2025 via le formulaire : <https://forms.gle/6w9YG6Rpz6xfinde6>
- Chaque photo doit être accompagnée du nom et de l'email du participant, d'un titre et d'une courte description (lieu, date, contexte).

7. Qualité et format des photos :

Pour garantir une qualité optimale des images, les critères suivants doivent être respectés :

- Formats acceptés : JPEG (.jpg) ou PNG (.png).
- Résolution minimale : 1920 x 1080 pixels (Full HD).
- Résolution optimale : 3000 x 2000 pixels ou plus.
- Taille maximale du fichier : 10 Mo.
- Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc.
- Les retouches légères sont autorisées (ajustements de contraste, luminosité, recadrage), mais les montages ou altérations importantes ne doivent pas modifier la réalité de la scène.
- Les photos ne doivent pas contenir de filigrane, de signature ou de texte ajouté.

8. Droits d'auteur et droit à l'image :

- Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs des photos envoyées et qu'elles ne portent pas atteinte aux droits de tiers.
- Si des personnes reconnaissables apparaissent sur les photos, le participant doit obtenir leur accord écrit (ou celui de leurs représentants légaux pour les mineurs).
- En participant, les auteurs acceptent que leurs photos soient utilisées par l'Association pour sa communication, notamment :
 - Lors d'une exposition organisée lors du gala de clôture des 100 ans.
 - Pour un affichage dans les installations sportives de l'Association.
 - Sur les réseaux sociaux et supports de communication de l'Association (site internet, affiches, plaquettes, etc.).
- Aucune contrepartie financière ne sera accordée pour l'utilisation des photos, mais les auteurs conserveront leur droit d'auteur.

9. Calendrier :

Soumission des propositions : Les propositions devront être envoyées au plus tard pour le 16/11/2025.

La présentation des photos au public et remise des prix aura lieu lors du Gala de Clôture des 100 ans de l'US Pecq. La date sera précisée ultérieurement.

L'US PECQ se réserve le droit de modifier les dates dans l'éventualité de dates mieux indiquées pour les délibérations du concours Photo. Les noms des gagnants et les photos gagnantes seront communiqués sur notre site Internet, <https://www.uspecq.com>, après délibération du jury.

10. Sélection et désignation des gagnants

Le jury composé de membres du Comité Directeur de l'US PECQ sélectionnera les meilleures photos selon des critères de créativité, d'originalité et de respect du thème.

Le vote pourra également être soumis à une participation des adhérents de l'US Pecq. Les modalités de vote seront disponibles sur notre site internet <https://www.uspecq.com>.

L'identité des lauréats et les photos gagnantes seront publiées sur notre site internet <https://www.uspecq.com>

L'auteur de la proposition gagnante est contacté par e-mail ou par téléphone après les délibérations.

L'US PECQ ne peut être tenue pour responsable en cas d'inexactitude des informations fournies par les participants eux-mêmes ne permettant pas de les identifier, de les contacter ou de leur remettre leur prix.

L'US PECQ se réserve le droit de déclarer la nullité du concours.

11. Disqualification et sanctions :

S'il apparaît clairement qu'un participant ne satisfait pas aux conditions de participation du concours Photo, ou si les informations qu'il fournit en vue de participer ne sont pas fiables,

sa participation est déclarée nulle et entraîne son exclusion systématique du concours, de même que la perte de tout droit à l'attribution du prix délivré dans le cadre de celui-ci.

12. Modification du règlement du concours :

L'US PECQ se réserve le droit d'apporter les changements nécessaires aux bases juridiques du concours pour le mener à bien. Il se réserve, en outre, le droit de le proroger, de l'écourter et/ou de l'annuler en cas de force majeure susceptible d'empêcher de mener le concours à son terme selon les modalités du règlement.

13. Données nominatives :

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au concours sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation au concours et à l'attribution de leur gain.

Sauf dispositions contraires de la loi, le nom du lauréat et toutes les informations communiquées lors de la participation au concours peuvent être exploités à des fins internes et pour communiquer sur le projet, sauf demande écrite du candidat.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur :

Union Sportive du Pecq
3 boulevard de la libération - 78230 LE PECQ
omnisport@uspecq.com

14. Responsabilité :

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur, au titre du concours, est d'examiner les projets soumis sans obligation d'attribuer le prix si aucune proposition n'est satisfaisante, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

15. Cas de force majeure / réserves :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

16. Litiges :

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Union Sportive du Pecq

3 boulevard de la libération - 78230 LE PECQ

omnisport@uspecq.com

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

17. Consultation du règlement :

Un exemplaire du présent règlement est disponible, consultable et imprimable pendant toute la durée du concours sur le site internet de l'association <https://www.uspecq.com>.